



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
8 JUILLET 2021**

L'an deux mil vingt et un, le huit juillet, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

23 présents : M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAUN, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ, M. Vincent BONNISSEAU, M. Florent BASLÉ, Mme Catherine LEBON, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Morgane JÉZÉGOU, M. Franck JOURDAN, M. William POMMIER, M. Pierre AVENET, Mme Séverine BUFFERAND, M. Guillaume HUBERT, Mme Katell SEVIN-RENAULT, Mme Florence STABLO, Mme Cécile MARCHAND, Mme Pascale MACOURS, Mme Fabienne MONTEMBAULT, M. Grégory FONTENEAU, Mme Laura ESNAULT, M. Sylvain NEVEU formant la majorité des membres en exercice.

4 excusés :

Mme Laetitia COUR ayant donné pouvoir à Mme Pascale MACOURS
Mme Maëlle EVARD ayant donné pouvoir à Mme Cécile MARCHAND
M. Samuel TRAVERS ayant donné pouvoir à Mme Fabienne MONTEMBAULT
Mme Christine HEYRAUD ayant donné pouvoir à M. Sylvain NEVEU.

Secrétaire de séance : Mme Katell SEVIN-RENAULT

Date de convocation : le 2 juillet 2021

Date d'affichage :

Nombre de conseillers en exercice : 27

2021_07_08_03

Nomenclature : 2.1

Constitution d'une commission locale du Site Patrimoine Remarquable (SPR)

Rapporteur : M. Yves LE ROUX

La Loi relative à la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) promulguée le 7 juillet 2016 a instauré une Commission Locale du Site Patrimoniale Remarquable (CL-SPR).

Dans ce cadre, il est proposé de travailler à la mise en place de cette Commission Locale du Site Patrimoniale Remarquable (CL-SPR) sur la ville de Saint-Aubin-du-Cormier.

Elle sera composée de représentants locaux, de l'État, d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine, ainsi que de personnes qualifiées et sera habilitée à :

- se prononcer sur la mise en place d'un règlement qui fixe les conditions de son fonctionnement, lors de la première réunion
- accompagner l'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP)
- à la demande de l'ABF, d'émettre un avis sur les projets importants pouvant avoir un impact important sur la qualité ou l'identité du SPR
- débattre des aménagements et de la qualité patrimoniale, architecturale, urbaine, paysagères du SPR et garantir ses valeurs culturelles
- assurer le suivi du PVAP, proposer des modifications du document de gestion ou sa révision.

La CL-SPR (article D 631-5 du Code du Patrimoine) est composée :

De membres de droit :

- le Maire (Président de la CL-SPR)
- le Préfet ou son représentant
- la Direction Régionale des Affaires Culturelles ou son représentant
- l'Architecte des Bâtiments de France.



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh

D'un maximum de quinze membres nommés dans 3 collèges dont :

- un tiers de représentants désignés par le conseil municipal en son sein
- un tiers de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine
- un tiers de personnalités qualifiées.

Pour chacun des membres nommés, un suppléant est désigné en cas d'absence du titulaire.

Les personnes réparties dans les 3 collèges doivent être en nombre strictement égal et ne pas dépasser 15 membres.

Préalablement à leur nomination, la liste des représentants d'associations et des personnalités qualifiées sera soumise pour avis à M. le Préfet du département.

M. le Maire propose de soumettre la nomination des membres suivants :

Tiers de représentants désignés par le conseil municipal en son sein :

- membre titulaire : M. Yves LE ROUX - suppléant : M. Franck JOURDAN
- membre titulaire : M. Vincent BONNISSEAU - suppléante : Mme Laetitia COUR
- membre titulaire : Mme Pascale MACOURS - suppléant : M. Frédéric SALAÛN
- membre titulaire : Mme Cécile MARCHAND - suppléante : Mme Catherine LE BON
- membre titulaire : M. Gregory FONTENEAU - suppléant : M. Samuel TRAVERS

Tiers de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine :

- Petites Cités de Caractère : membre titulaire : Mme Claire LUCAS - suppléante : Mme Fantine ROSEL
- APPAC : membre titulaire : M. Eric ARRIBART - suppléant : M. Ange GABLIN
- BUXERIA / CERAPAR : membre titulaire : M. Loïc GAUDIN - suppléant : M. André CORRE
- Fondation du patrimoine : membre titulaire : M. Michel LE RAY - suppléant : M. Philippe BOUCAULT
- SAHIV : membre titulaire : M. Daniel PICHOT - suppléant : M. Loïc CHERMAT.

Tiers de personnalités qualifiées :

- membre titulaire : Mme Andréas MILET (présidente de la CAPEB) - suppléant : Mme Marie MORANTIN (responsable technique et économique à la CAPEB 35)
- membre titulaire : M. André CROCQ (président du Pays de Rennes) - suppléant : M. Stéphane PIQUET (président de la commission tourisme au Pays de Rennes)
- membre titulaire : Mme Marie-Pierre ROUGER (co-gérante de la SCIC Écobatys) - suppléant : M. Loïc MOREAU (co-gérant de la SCIC Écobatys)
- membre titulaire : M. Stanislas COUDIERE (architecte du patrimoine) - suppléant : M. Pierre-Marie MARTIN (architecte du patrimoine)
- membre titulaire : M. Henri HERISSET (président de la SHAPF) - suppléant : M. Patrick JUILLIARD (responsable patrimoine à la SHAPF).

Le conseil municipal, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **prends acte de la composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CL-SPR) qui sera soumise à l'avis de M. le Préfet.**

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier

Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh